

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2011

Date de convocation :
07 mars 2011
Date d'affichage :
07 mars 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 47

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

Pouvoir(s) : 1

OBJET : 2011/C03/01

**Budget Principal
Compte Administratif 2010**

Acte rendu exécutoire :

- 4 AVR. 2011

Après dépôt en Préfecture le :

- 1 AVR. 2011

Et publication le : - 4 AVR. 2011

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille onze
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Vice-président.

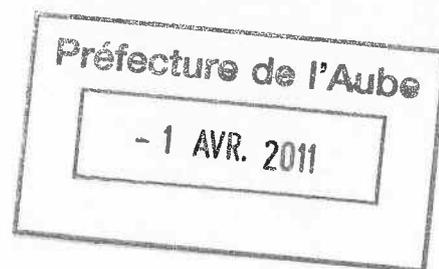
Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Pierre BAE, Alain CARPENTIER, Dominique CHARLOT, Lionel CHRETIEN, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE

Absents ou excusés (13) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Serge LARDIN, Catherine MANDELLI, René MARIE, Bruno MEUNIER, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian GUENELON

Pouvoirs (1) :

Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN



Budget Principal – Compte Administratif 2010

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
65.5	0	0

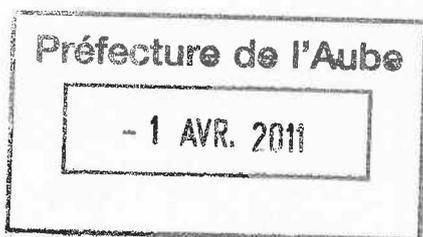
CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2010.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur syndical, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs 2010 tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT (avec RAR)	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	57.784,98 €	827.361,69 €	885.146,67 €
Dépenses	10.812,41 €	468.879,82 €	479.692,23 €
Résultat 2010	46.972,57 €	358.481,87 €	405.454,44 €

ADOpte le compte administratif 2010.



Acte rendu exécutoire - 4 AVR. 2011
Après dépôt en Préfecture le - 1 AVR. 2011
Et publication le - 4 AVR. 2011

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2011
La Présidente

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2011

Date de convocation :
07 mars 2011
Date d'affichage :
07 mars 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 47

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

Pouvoir(s) : 1

OBJET : 2011/C03/02

**Budget Principal
Affectation du résultat
de l'exercice 2010**

Acte rendu exécutoire :
- 4 AVR. 2011

Après dépôt en Préfecture le :
- 1 AVR. 2011

Et publication le :
- 4 AVR. 2011

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille onze
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Vice-président.

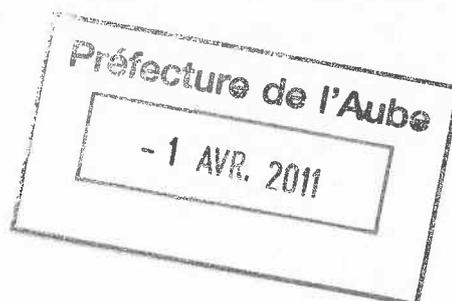
Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Pierre BAE, Alain CARPENTIER, Dominique CHARLOT, Lionel CHRETIEN, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE

Absents ou excusés (13) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Serge LARDIN, Catherine MANDELLI, René MARIE, Bruno MEUNIER, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian GUENELON

Pouvoirs (1) :

Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN



Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2010

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé dans sa séance du 29 mars 2011, le compte administratif 2010 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 358.481,87 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de 46.972,57 € et aucun reste à réaliser,

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2010,

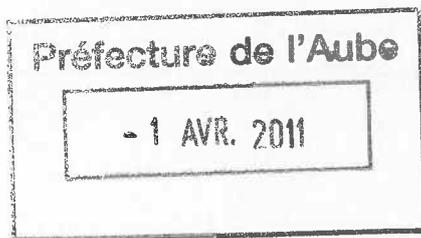
Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
71.5	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2011 le résultat comme suit :

- ↳ Report en section d'Investissement - article 001, la somme de **46.972,57 €**,
- ↳ Report en section de Fonctionnement - article 002, la somme de **358.481,87 €**.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2011
La Présidente

- 4 AVR. 2011
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le - 1 AVR. 2011
Et publication le
- 4 AVR. 2011

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2011

Date de convocation :
07 mars 2011
Date d'affichage :
07 mars 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 47

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30
Pouvoir(s) : 1

OBJET : 2011/C03/03

**Fixation de la cotisation des
collectivités adhérentes
au SDEDA pour 2011**

L'An Deux Mille onze
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Vice-président.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Pierre BAE, Alain CARPENTIER, Dominique CHARLOT, Lionel CHRETIEN, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE

Absents ou excusés (13) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Serge LARDIN, Catherine MANDELLI, René MARIE, Bruno MEUNIER, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian GUENELON

Pouvoirs (1) :

Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN

Acte rendu exécutoire :

- 4 AVR. 2011

Après dépôt en Préfecture le :

- 1 AVR. 2011

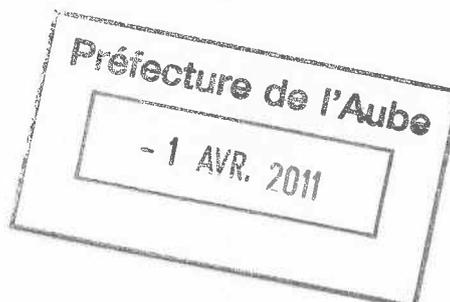
Et publication le :

- 4 AVR. 2011

La Présidente,



Danièle BOEGLIN



Fixation de la cotisation des collectivités adhérentes au SDEDA pour 2011

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 10 des statuts, la cotisation des personnes morales membres est destinée au financement des dépenses d'administration générale.

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2011 présenté lors de sa séance du 17 Février 2011,

Vu le projet de Budget Primitif 2011 soumis à son examen,

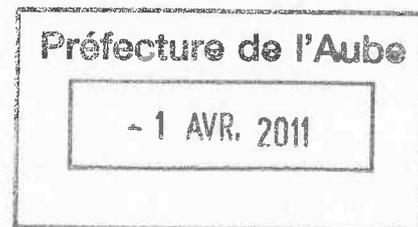
Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
71.5	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de fixer la cotisation 2011 à **1,00 € par habitant**.

RAPPELLE que le montant de la cotisation est calculé sur la base de la population INSEE 2008.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2011
La Présidente

- 4 AVR. 2011

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le - 1 AVR. 2011
Et publication le

- 4 AVR. 2011



Danièle BOEGLIN

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2011

Date de convocation :
07 mars 2011
Date d'affichage :
07 mars 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 47

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30
Pouvoir(s) : 1

OBJET : 2011/C03/04

**Budget Principal
Budget Primitif 2011**

Acte rendu exécutoire :

- 4 AVR. 2011

Après dépôt en Préfecture le :

- 1 AVR. 2011

Et publication le : 4 AVR. 2011

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille onze
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Vice-président.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Pierre BAE, Alain CARPENTIER, Dominique CHARLOT, Lionel CHRETIEN, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE

Absents ou excusés (13) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Serge LARDIN, Catherine MANDELLI, René MARIE, Bruno MEUNIER, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian GUENELON

Pouvoirs (1) :

Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

- 1 AVR. 2011

Budget Principal – Budget Primitif 2011

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'avis du bureau syndical du 29 mars 2011,

Vu la délibération n°2011/C03/ du 29 mars 2011 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2010,

Entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Danièle BOEGLIN, Présidente

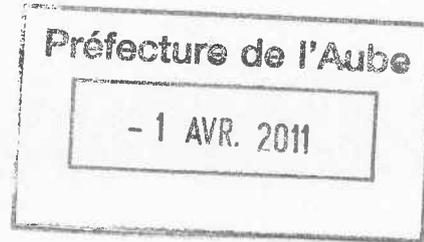
Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
71.5	0	0

ADOpte le budget primitif 2011 du syndicat arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : 54.022,57 €
- Section de fonctionnement : 881.481,87 €
- Reste à réaliser : 0,00 €



FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		358.481,87 €
022	Dépenses imprévues	31.431,87 €	
042	Opérations d'ordres de transferts entre sections	7.050,00 €	
011	Charges à caractère général	465.000,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	342.500,00 €	
013	Atténuations de charges		2.000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	23.500,00 €	
66	Charges financières	10.000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	2.000,00 €	
70	Produits de services		218.000,00 €
74	Dotations, subventions et participations		301.000,00 €
77	Produits exceptionnels		2.000,00 €
	TOTAL	881.481,87 €	881.481,87 €

INVESTISSEMENT

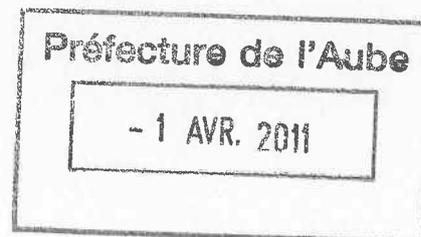
Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		46.972,57 €
020	Dépenses imprévues	222.57 €	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		7.050,00 €
20	Immobilisations incorporelles	5.000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	48.800,00 €	
	TOTAL	54.022,57 €	54.022,57 €

Acte rendu exécutoire - 4 AVR. 2011
 Après dépôt en Préfecture le - 1 AVR. 2011
 Et publication le - 4 AVR. 2011

Extrait certifié conforme,
 Troyes, le 30 mars 2011
 La Présidente



Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2011

Date de convocation :
07 mars 2011
Date d'affichage :
07 mars 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 47

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

Pouvoir(s) : 1

OBJET : 2011/C03/05

**Budget Annexe
Compte administratif 2010**

Acte rendu exécutoire :

- 4 AVR. 2011

Après dépôt en Préfecture le :

- 1 AVR. 2011

Et publication le :

- 4 AVR. 2011

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille onze
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Vice-président.

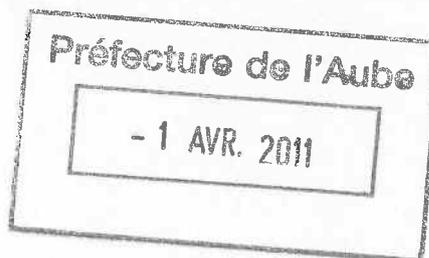
Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Pierre BAE, Alain CARPENTIER, Dominique CHARLOT, Lionel CHRETIEN, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE

Absents ou excusés (13) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Serge LARDIN, Catherine MANDELLI, René MARIE, Bruno MEUNIER, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian GUENELON

Pouvoirs (1) :

Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN



Budget Annexe-- Compte Administratif 2010

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN, après s'être fait présenter le budget primitif annexe et les décisions modificatives de l'exercice correspondant,

Après en avoir délibéré par :

Vote		
Pour	Contre	Abstention
65.5	0	0

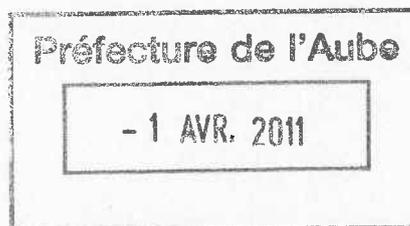
CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2010.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur syndical, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs 2010 tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT (avec RAR)	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	255.649,35 €	13.430.963,34 €	13.686.612,69 €
Dépenses	234.841,09 €	11.598.292,52 €	11.833.133,61 €
Résultat 2010	20.808,26 €	1.832.670,82 €	1.853.479,08 €

ADOPTE le compte administratif 2010.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2011
La Présidente

Acte rendu exécutoire - 4 AVR. 2011
Après dépôt en Préfecture le - 1 AVR. 2011
Et publication le - 4 AVR. 2011



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Budget Annexe– Affectation du résultat de l'exercice 2010

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé dans sa séance du 29 mars 2011, le compte administratif 2010 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1.832.670,82 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de 20.808,26 € et aucun reste à réaliser,

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2010,

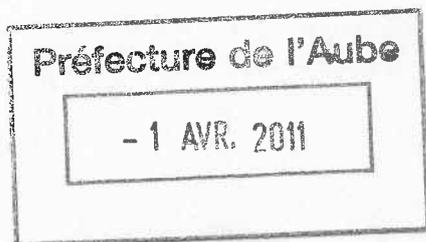
Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

LE COMITE SYNDICAL

Vote		
Pour	Contre	Abstention
71.5	0	0

DECIDE d'affecter au budget annexe de l'exercice 2011 le résultat comme suit :

- ↪ Report en section d'investissement – article 001, la somme **20.808,26 €**.
- ↪ Report en section de Fonctionnement – article 002, la somme de **1.832.670,82 €**.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2011
La Présidente

Acte rendu exécutoire - 4 AVR. 2011
Après dépôt en Préfecture le - 1 AVR. 2011
Et publication le - 4 AVR. 2011

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2011

Date de convocation :
07 mars 2011
Date d'affichage :
07 mars 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 47

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

Pouvoir(s) : 1

OBJET : 2011/C03/06

**Budget Principal
Affectation du résultat
de l'exercice 2010**

Acte rendu exécutoire :

- 4 AVR. 2011

Après dépôt en Préfecture le :

- 1 AVR. 2011

Et publication le : - 4 AVR. 2011

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille onze
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Vice-président.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Pierre BAE, Alain CARPENTIER, Dominique CHARLOT, Lionel CHRETIEN, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE

Absents ou excusés (13) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Serge LARDIN, Catherine MANDELLI, René MARIE, Bruno MEUNIER, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian GUENELON

Pouvoirs (1) :

Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN



SEANCE DU MARDI 29 MARS 2011

Date de convocation :
07 mars 2011
Date d'affichage :
07 mars 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 47

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

Pouvoir(s) : 1

L'An Deux Mille onze
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

OBJET : 2011/C03/07

**Budget Annexe
Budget Primitif 2011**

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Vice-président.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Pierre BAE, Alain CARPENTIER, Dominique CHARLOT, Lionel CHRETIEN, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE

Absents ou excusés (13) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Serge LARDIN, Catherine MANDELLI, René MARIE, Bruno MEUNIER, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian GUENELON

Acte rendu exécutoire :

- 4 AVR. 2011

Après dépôt en Préfecture le :

- 1 AVR. 2011

Et publication le :

- 4 AVR. 2011

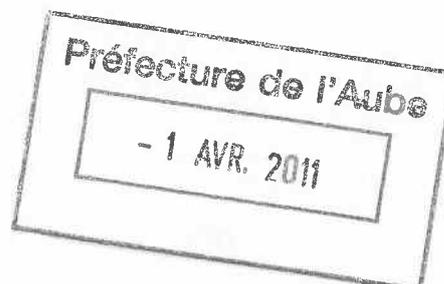
Pouvoirs (1) :

Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN

La Présidente,



Danièle BOEGLIN



Budget Annexe – Budget Primitif 2011

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'avis du bureau syndical du 29 mars 2011,

Vu la délibération n°2011/C03/ du 29 mars 2011 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2010,

Entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Danièle BOEGLIN, Présidente

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
71.5	0	0

ADOPTÉ le budget primitif 2011 du syndicat arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : 58.208,26 €
- Section de fonctionnement : 16.032.770,82 €
- Reste à réaliser : 0,00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		1.832.670,82 €
022	Dépenses imprévues	950.000,00 €	
011	Charges à caractère général	9.552.270,82 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	210.000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	5.003.000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	280.100,00 €	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	37.400,00 €	
74	Dotations, subventions et participations		9.041.000,00 €
75	Autres produits de gestion courante		5.118.000,00 €
77	Produits exceptionnels		41.100,00 €
	TOTAL	16.032.770,82 €	16.032.770,82 €

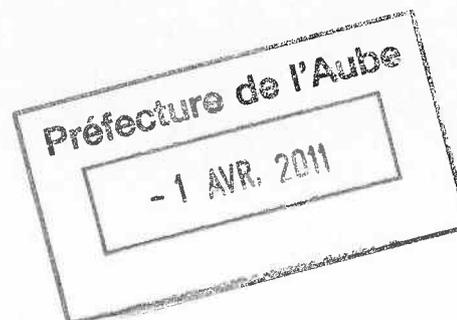
INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		20.808,26 €
020	Dépenses imprévues	1.700,00 €	
040	Opération d'ordre de transferts entre sections		37.400,00 €
20	Immobilisations incorporelles	8.000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	48.508,26 €	
	TOTAL	58.208,26 €	58.208,26 €

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2011
La Présidente

Acte rendu exécutoire - 4 AVR. 2011
Après dépôt en Préfecture le - 1 AVR. 2011
Et publication le - 4 AVR. 2011


Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2011

Date de convocation :
07 mars 2011
Date d'affichage :
07 mars 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 47

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

Pouvoir(s) : 1

OBJET : 2011/C03/08

**Admissions en non-valeur
Budget Annexe**

Acte rendu exécutoire :

- 4 AVR. 2011

Après dépôt en Préfecture le :

- 1 AVR. 2011

Et publication le :

- 4 AVR. 2011

La Présidente,


Danièle BOEGLIN



L'An Deux Mille onze
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Vice-président.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Pierre BAE, Alain CARPENTIER, Dominique CHARLOT, Lionel CHRETIEN, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE

Absents ou excusés (13) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Serge LARDIN, Catherine MANDELLI, René MARIE, Bruno MEUNIER, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian GUENELON

Pouvoirs (1) :

Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

- 1 AVR. 2011

Admissions en non-valeur - Budget Annexe

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le receveur syndical, pour se décharger de créances impossibles à recouvrer doit demander leur admission en non-valeur en justifiant, soit de la caducité de la créance, soit de l'insolvabilité ou de la disparition du débiteur.

A la demande du Payeur Départemental, Madame la Présidente propose d'admettre les titres suivants de la société RECOVCO AFFIMET en non valeur.

1. Exercice 2008 :
 - a. Titre n°202 - 3.267,34 € - Rachat matière 3^{ème} trimestre 2008,
 - b. Titre n°203 - 1.700,10 € - Rachat matière 3^{ème} trimestre 2008,
2. Exercice 2009 :
 - a. Titre n°7 - 680,73 € - Rachat matière 4^{ème} trimestre 2008.

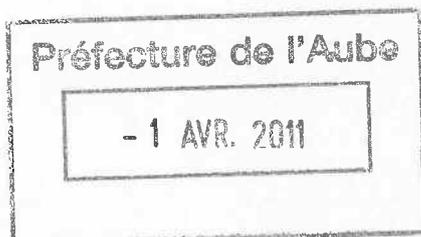
LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
71.5	0	0

DECIDE d'admettre en non valeur les sommes de 3.267,34 €, 1.700,10 € et 680,73 € représentant les sommes qui n'ont pu être recouvrées par les titres ci-dessus désignés.

Dit que ces sommes sont prévues au budget primitif 2011 à l'article 654 « pertes sur créances irrécouvrables ».



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2011
La Présidente

- 4 AVR. 2011
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le - 1 AVR. 2011
Et publication le - 4 AVR. 2011

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2011

Date de convocation :
07 mars 2011
Date d'affichage :
07 mars 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 47

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

Pouvoir(s) : 1

OBJET : 2011/C03/09

**Avenant n°3 au contrat
ECOFOLIO EF010035-A**

Acte rendu exécutoire :
- 4 AVR. 2011

Après dépôt en Préfecture le :
- 1 AVR. 2011

Et publication le :
- 4 AVR. 2011

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille onze
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Vice-président.

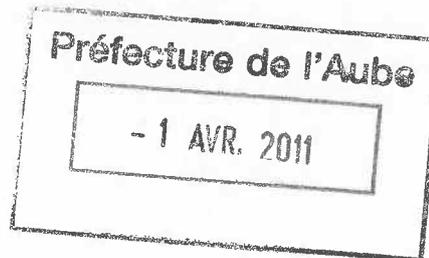
Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Pierre BAE, Alain CARPENTIER, Dominique CHARLOT, Lionel CHRETIEN, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE

Absents ou excusés (13) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Serge LARDIN, Catherine MANDELLI, René MARIE, Bruno MEUNIER, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian GUENELON

Pouvoirs (1) :

Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN



Avenant n°3 au contrat ECOFOLIO EF010035-A

Madame la Présidente expose à l'assemblée que dans le cadre de la signature du contrat avec la société ECOFOLIO pour la reprise des journaux revues magazines (catégorie 1.11), il est proposé un avenant qui permettra de prendre en compte les éléments suivants :

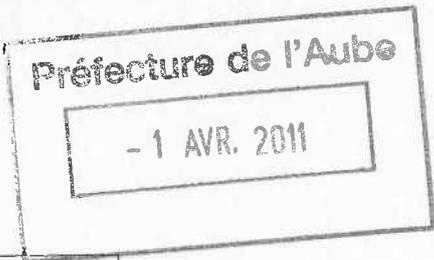
- un taux conventionnel de présence de folios présents dans la sorte 1.11 et éligibles au soutien au recyclage est désormais de 50% pour toutes les collectivités. Il n'y a plus de référence au milieu territorial de la collectivité.
- un nouvel espace collectivité recueillera toutes les données du référentiel nécessaire au versement des soutiens EcoFolio (coordonnées, RIB, utilisateurs, périmètre, tonnes recyclées, valorisation des ordures ménagères résiduelles – OMR).
- des seuils et modalités de valorisation des OMR ont été définis (Annexe 1) :
 - o Le traitement thermique des OMR avec valorisation de l'énergie produite est éligible au soutien à la valorisation lorsque la performance énergétique dépasse le seuil de 0,2 (arrêté du 3 août 2010).
 - o 60% des papiers présents dans un flux d'OMR et entrant dans une installation de compostage/méthanisation sont considérés comme valorisés si le compost produit répond aux normes en vigueur.
- de meilleures solutions de gestion sont proposées aux repreneurs « papiers », partenaires des collectivités. Un extranet « repreneurs » est mis en place pour faciliter la saisie des informations et garantir une traçabilité optimale des flux de papiers recyclés (recyclage final). Il sera disponible à la fin du 1er trimestre 2011.
- la signature électronique du présent avenant permettra de dématérialiser l'ensemble des relations partenariales. Cette procédure est prévue dans la convention.

Il est donc proposé d'intégrer ces nouvelles règles dans le contrat ECOFOLIO.

Vu le contrat EF010035-A signé avec ECOFOLIO signé le 26 mars 2009,

Vu le projet d'avenant n°3 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,



Vote

Pour	Contre	Abstention
71.5	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE Madame la Présidente à signer avec la Société ECOFOLIO un avenant n°3 au contrat EF010035-A.

DONNE délégation de signature pour procéder à la signature électronique de l'avenant n°3.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2011
La Présidente

- 4 AVR. 2011 - 1 AVR. 2011
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le - 1 AVR. 2011
Et publication le
- 4 AVR. 2011 - 1 AVR. 2011

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2011

Date de convocation :
07 mars 2011
Date d'affichage :
07 mars 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 47

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30
Pouvoir(s) : 1

OBJET : 2011/C03/10

**Convention d'accueil d'un
stagiaire en informatique**

Acte rendu exécutoire :

- 4 AVR. 2011

Après dépôt en Préfecture le :

- 1 AVR. 2011

Et publication le :

- 4 AVR. 2011

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille onze
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Vice-président.

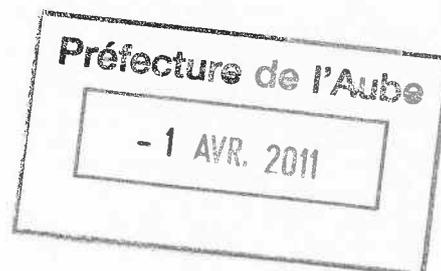
Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Pierre BAE, Alain CARPENTIER, Dominique CHARLOT, Lionel CHRETIEN, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE

Absents ou excusés (13) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Serge LARDIN, Catherine MANDELLI, René MARIE, Bruno MEUNIER, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian GUENELON

Pouvoirs (1) :

Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN



Convention d'accueil d'un stagiaire en informatique

Madame la Présidente expose à l'Assemblée que le SDEDA a informatisé l'ensemble de ses données techniques et financières relatives aux compétences tri et traitement des déchets dans une base gérée sous logiciel Access. La personne qui avait élaboré cette base de données ne peut plus poursuivre sa mission. En conséquence, il est proposé de recruter un stagiaire de l'IUT de Dijon pour continuer à améliorer la base.

Vu le projet de convention de stage joint en annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
71.5	0	0

LE COMITE SYNDICAL

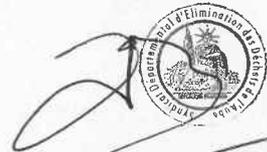
AUTORISE Madame la Présidente à signer avec l'IUT de Dijon une convention de stage qui permettra de mettre à disposition du SDEDA un stagiaire.

PRECISE que :

- le stage se déroulera du 04 avril 2011 au 19 juin 2011 soit 11 semaines
- cet étudiant percevra une indemnité de stage mensuelle nette de 600 € et ce, conformément aux dispositions de la Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2011
La Présidente

Acte rendu exécutoire - 4 AVR. 2011
Après dépôt en Préfecture le - 1 AVR. 2011
Et publication le - 4 AVR. 2011



Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

- 1 AVR. 2011

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2011

Date de convocation :
07 mars 2011
Date d'affichage :
07 mars 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 47

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

Pouvoir(s) : 1

OBJET : 2011/C03/11

**Modalités de gestion des
1/12ièmes et recettes 2011
pour le SIEDM
Bouilly Mogne Aumont**

Acte rendu exécutoire :
- 4 AVR. 2011

Après dépôt en Préfecture le :
- 1 AVR. 2011

Et publication le :
- 4 AVR. 2011

La Présidente,


Danièle BOEGLIN



L'An Deux Mille onze
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Vice-président.

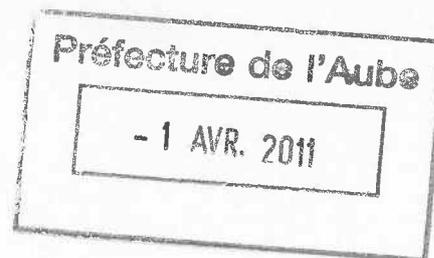
Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Pierre BAE, Alain CARPENTIER, Dominique CHARLOT, Lionel CHRETIEN, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE

Absents ou excusés (13) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Serge LARDIN, Catherine MANDELLI, René MARIE, Bruno MEUNIER, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian GUENELON

Pouvoirs (1) :

Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN



**Modalités de gestion des 1/12^{èmes} et recettes 2011
pour le SIEDM Bouilly Mogne Aumont**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée, que le SDEDA gère :

- les marchés de traitement des ordures ménagères. Les modalités de paiement des factures par les collectivités au SDEDA ont été définies par délibération n°2004/C/07 du 16 décembre 2004.
- les recettes financières issues des contrats de valorisation des emballages avec les sociétés agréées Adelphé et Eco-Emballages et de la vente des matériaux d'emballages et des papiers. Les modalités de reversement des aides financières ont été définies par délibération n°2010/C03/10 du 29 mars 2010.
- les recettes financières issues du contrat de valorisation des journaux (catégorie 1.11) emballages avec la société agréée EcoFolio. Les modalités de reversement des aides financières ont été définies par délibération n°2009/C03/12 du 18 mars 2009.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2011 les communes de Buchères et de Saint Léger près Troyes adhèrent au Grand Troyes. Ces deux communes étaient antérieurement adhérentes au SIEDM Bouilly Mogne Aumont et représentaient 20.89 % de la population globale de ce syndicat.

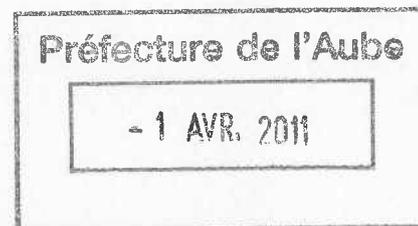
Compte tenu que le SIEDM Bouilly Mogne Aumont perçoit la REOM et afin de ne pas perturber fortement l'équilibre budgétaire de ce syndicat, il est proposé que :

1/ le paiement des factures appelé au 1/12^{ième} pour l'année 2011 pour le SIEDM Bouilly Mogne Aumont sera calculé sur la base de (1 – 0,2089) 79.11 % des dépenses de l'année 2010.

2/ les recettes gérées par le SDEDA seront calculées pour l'année 2011 pour le SIEDM Bouilly Mogne Aumont sur la base de (1 – 0,2089) 79.11 % des recettes financières des sociétés agréées Eco-Emballages, Adelphé et EcoFolio ainsi que pour les recettes de vente de matériaux d'emballages et papiers de l'année 2010.

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
71.5	0	0



LE COMITE SYNDICAL

DECIDE que :

1/ le paiement des factures appelé au 1/12^{ième} pour l'année 2011 pour le SIEDM Bouilly Mogne Aumont sera calculé sur la base de (1 – 0,2089) 79.11 % des dépenses de l'année 2010.

2/ les recettes gérées par le SDEDA seront calculées pour l'année 2011 pour le SIEDM Bouilly Mogne Aumont sur la base de (1 – 0,2089) 79.11 % des recettes financières des sociétés agréées Eco-Emballages, Adelphé et EcoFolio ainsi que pour les recettes de vente de matériaux d'emballages et papiers de l'année 2010.

Acte rendu exécutoire - 4 AVR. 2011
Après dépôt en Préfecture le - 1 AVR. 2011
Et publication le - 4 AVR. 2011

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2011
La Présidente

Danièle BOEGLIN

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2011

Date de convocation :
07 mars 2011
Date d'affichage :
07 mars 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 47

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 30

Pouvoir(s) : 1

OBJET : 2011/C03/12

**Groupement de commandes
pour la Revente des
emballages issus du tri et
extraits des mâchefers d'un
CVE avec le SDEDM
et VALODEA**

L'An Deux Mille onze
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (30) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Vice-président.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Pierre BAE, Alain CARPENTIER, Dominique CHARLOT, Lionel CHRETIEN, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE

Absents ou excusés (13) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Serge LARDIN, Catherine MANDELLI, René MARIE, Bruno MEUNIER, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian GUENELON

Pouvoirs (1) :

Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN

Acte rendu exécutoire :

- 4 AVR. 2011

Après dépôt en Préfecture le :

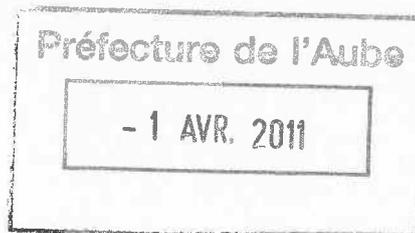
- 1 AVR. 2011

Et publication le :

- 4 AVR. 2011

La Présidente,


Danièle BOEGLIN



**Groupement de commandes pour la Revente des emballages issus du tri
et extraits des mâchefers d'un CVE
avec le SDEDM et VALODEA**

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'afin d'optimiser les recettes de vente des matériaux recyclables, les Syndicats Départementaux de traitement des Déchets de l'Aube, les Ardennes et la Haute-Marne ont décidé de se regrouper.

Le SDEDA a donc proposé de constituer, avec le Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets Ménagers de la Haute-Marne (SDEDM) et le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais (VALODEA), un groupement de commandes pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et la passation du marché pour la vente de matières premières secondaires issues du tri des collectes sélectives des emballages ou de centre de valorisation énergétique (CVE) dans le cadre de la reprise des matériaux en option Fédération, proposés dans le CAP Eco-Emballages et / ou Adelphe et ce, à compter du 1er juillet 2011.

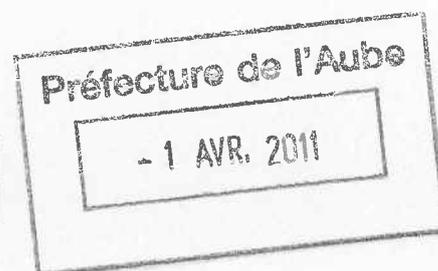
Enfin, elle précise que, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, tout groupement de commandes doit faire l'objet d'une convention régissant ses modalités de fonctionnement.

Vu l'article 8 du Décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics,

Vu le projet de convention soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
71.5	0	0



LE COMITE SYNDICAL

ACCEPTE qu'un groupement de commandes soit établi avec le Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets Ménagers de la Haute-Marne (SDEDM) et le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais (VALODEA).

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la mission de recherche de sociétés repreneurs des emballages dans le cadre du nouveau CAP barème E des sociétés agréées.

AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires aux fins d'exécution de la présente.

DESIGNE Madame Danièle BOEGLIN en qualité de membre titulaire et, Monsieur Jean-Michel FRAMERY en qualité de membre suppléant, pour représenter le SDEDA au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2011
La Présidente

Acte rendu exécutoire - 4 AVR. 2011
Après dépôt en Préfecture le - 1 AVR. 2011
Et publication le - 4 AVR. 2011


Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.